

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Attractivité
Aménagement des Territoires
Aménagement Rural

Emilie BREYER
Pôle Maurice Gounon
07007 PRIVAS Cedex
Tél. 04 75 66 75 32

DÉCISION n°2023-114

Renouvellement d'adhésion - Association Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

LE PRÉSIDENT,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2,
- Vu** la délibération n° 1.1.1 du Conseil départemental du 5 février 2018 approuvant l'adhésion du Département à l'Agence régionale de développement et d'attractivité d'Auvergne Rhône Alpes,
- Vu** la délibération n° 6.3.1 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au Président du Conseil départemental, notamment son paragraphe 7,
- Vu** les crédits inscrits au budget départemental (imputation 939.90.6281 LC.27277),

Considérant que l'Association Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est un acteur essentiel de l'économie ;

Considérant que l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental ;

DECIDE

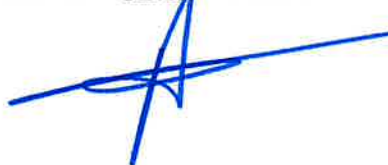
Article 1 : Le Département renouvelle son adhésion à l'Association Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour l'année 2023.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services départementaux est chargée de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Lyon – Palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 LYON.

Fait à Privas le 27 mars 2023

Le Président,
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 27/03/23
Affiché à l'Hôtel du département le 17/04/2023
Identifiant de télétransmission : 206415